

ELEMENTS DE DEFINITION EN GEOGRAPHIE INDUSTRIELLE

Abed BENDJELID

Université d'Oran

La réforme de l'Enseignement Supérieur a ouvert à la géographie de nouveaux horizons de recherche. L'affinement des méthodes de recherche devrait aboutir à une ouverture directe sur la réalité algérienne par l'analyse, par la critique, et par des propositions éventuellement. En un mot, cette géographie devrait être au service des différents domaines de l'activité, et par là au service de la croissance.

Secteur d'activité en expansion, l'industrie a atteint, depuis une décennie, diversément les différentes strates spatiales et participe par conséquent à des mutations certaines. Les quelques travaux de recherche sur l'industrie (1) entrepris en Oranie, dans l'Algérois et dans le Constantinois, ne se recoupent que très rarement et ne permettent guère des comparaisons utiles. D'où nécessité de coordonner d'abord les définitions, ceci d'autant plus que la définition représente la première approche méthodologique. La normalisation de certaines définitions prioritaires vise à préciser le plus exactement possible des notions, qui de prime abord, apparaissent claires. Lors de cette tentative de clarification, nous reprenons quelques classifications utilisées par des services spécialisés. Nous tenterons de les adapter à nos préoccupations de recherche afin de permettre à la fois, des comparaisons profitables et une cartographie adéquate.

Il va de soi que ce défrichement est à parfaire au fur et à mesure de l'affermissement des structures industrielles. Pour le moment, il s'agit d'inviter les chercheurs à engager une réflexion autour de ce thème et à améliorer quelques notions de base adaptées au contexte algérien.

1 - L'INDUSTRIE.

Ce mot englobe sans aucune difficulté les grandes unités industrielles, mais est-il acceptable quand il s'agit de plus petits établissements, particulièrement de ceux relevant du secteur privé et de ceux qui s'apparentent à l'artisanat ?

Le mot industrie peut être défini d'une manière classique; il recouvre toute entreprise ou établissement utilisant des moyens techniques de production en vue d'assurer en grande masse une transformation de matières premières en produits semi-finis ou finis. On doit pouvoir aussi inclure dans ce secteur, mais à part, l'artisanat de production, les mines, les carrières, et l'ensemble bâtiment-travaux publics.

Cette dernière branche connaît une expansion sans précédent, vu le retard accumulé par l'Algérie en ce domaine. Aujourd'hui, l'industrialisation du bâtiment bat son plein d'autant plus que les besoins sont énormes. Parallèlement, le secteur privé s'intéresse de plus en plus à cette branche devenue lucrative, du fait même de la multiplication des chantiers.

Plusieurs paramètres peuvent entrer en ligne de compte pour classer telle ou telle unité dans le secteur secondaire. En ce qui concerne l'emploi, indicateur de choix, il nous semble que l'effectif de 20 salariés par établissement soit un seuil acceptable, mais aussi discutable en soi. Cependant la limite retenue par le M.P.A.T. et par l'ex.-Ministère de l'Industrie et de l'Energie est de 5 salariés et plus. Il s'agit pour chaque chercheur de recouper cette fourchette de 5 à 20 actifs par d'autres indicateurs : moyens techniques de production, investissements et chiffres d'affaires, coût d'un emploi créé, investissements annuels progressifs, rythme de production, organisation du travail... Par conséquent, toute unité occupant de 5 à 20 salariés peut être retenue après vérification, comme faisant partie du secteur secondaire.

2 - LES SECTEURS JURIDIQUES

Théoriquement, nous pouvons retenir deux grands secteurs juridiques : le secteur privé et le secteur d'Etat; or ce dernier a connu une croissance rapide et diversifiée depuis l'indépendance, que les modalités de gestion nous incitent à subdiviser.

a) Le secteur d'Etat

— Le secteur des sociétés nationales.

Instrument d'intervention de l'Etat, ce secteur reste prépondérant dans le domaine industriel. Son mode de gestion le distingue nettement des autres secteurs ... Chaque société nationale est une unité de gestion qui coordonne et organise l'action de nombreuses autres unités de production, de la même branche industrielle, réparties à travers le territoire.

L'ensemble de ces sociétés ont leur siège social implanté à Alger. Sous tutelle des ministères, les sociétés nationales détiennent la totalité de leur responsabilité au niveau du siège central. Dirigée par un directeur général, assisté d'un comité de direction et du conseil des travailleurs, la société nationale tend à devenir une cellule de planification participant à la préparation du plan sectoriel et du plan national. Son capital est formé d'apports de l'Etat soit sous forme d'usines, soit sous forme de masses financières dans le cadre du budget d'équipement. Par la similitude du mode de gestion, peuvent être inclus dans ce secteur tous les offices nationaux à caractère industriel.

— Le secteur public

Plus récent, ce secteur vit le jour lors du plan triennal grâce à la mise en place des structures administratives sur le plan local (code de la commune) et sur le plan départemental (code de la wilaya). Les premières unités industrielles gérées par les collectivités locales l'ont été au sein des chefs lieux de wilayat. Depuis 1974, nombreuses sont les unités industrielles, qui sont prévues tant au sein des communes qu'au sein des

chefs-lieux de wilayat (petites et moyennes industries). Financées et gérées par les collectivités locales, ces unités ont leur siège de direction, au chef-lieu de la wilaya ou dans la commune d'implantation.

— Le secteur autogéré.

Peu à peu absorbées par les secteurs public et national, les unités de ce secteur, peu nombreuses aujourd'hui, sont gérées par les travailleurs, et contrôlées par les wilayat.

— Le secteur mixte

Il englobe des entreprises où la part de l'Etat est majoritaire.

— Le secteur coopératif.

b) — Le secteur privé

Il rassemble toutes les entreprises à caractère individuel ou collectif. L'ordonnance du 15 septembre 1966 précise les attributions en matière d'investissements industriels du secteur privé, qui connut une période euphorique vers les années 1969-70. Après un moment d'accalmie, ce secteur oriente ses investissements principalement vers le bâtiment.

3 — LES BRANCHES INDUSTRIELLES

La branche décrit l'activité principale de l'entreprise. Diverses nomenclatures peuvent être présentées à titre indicatif :

a) La classification internationale - type par industrie des activités économiques (C.I.T.I.) - reprise par le M.P.A.T. permet de dégager :

- industries extractives
- pétrole brut et gaz naturel.
- industries alimentaires, boissons, tabacs.
- industries textiles.
- industries du cuir et de la chaussure.
- industries chimiques.
- matériaux de construction.
- sidérurgie.
- production et transformation des métaux.
- industrie du bois, du liège et des meubles.
- industries du papier et imprimeries.
- autres industries manufacturières.
- bâtiment et travaux publics.

b) La classification utilisée par l'ex. ministère de l'industrie et de l'énergie.

Ce dernier distingue 12 branches, divisées en 19 sous-branches :

- hydrocarbures et pétrochimie
- énergie, électricité et gaz
- mines et géologie
- sidérurgie et métallurgie

- chimie
- mécanique
- constructions métalliques
- industries alimentaires
- matériaux de construction
- industries de transformation (textiles, cuirs, tabacs, artisanat traditionnel).
- industries du bois, du liège et de l'ameublement
- industries des papiers et de la cellulose

c) La classification utilisée en Tunisie :

- industries métallurgiques, mécaniques, électriques
- industries agricoles et alimentaires
- industries textiles
- industries des matériaux de construction, de la céramique, du verre.
- industries chimiques
- industries du bois, imprimeries, lièges, chaussures, cuirs, papiers, carton.
- dépôts (liquides inflammables, matières inertes...).

d) Toute classification par branche peut être discutée; cependant notre objectif premier est de l'adapter au milieu étudié. Par ailleurs, tout en tenant compte du type de produit obtenu, notre démarche vise à établir un classement facilitant une cartographie pratique. Dans ce sens, 11 branches peuvent être proposées, mais subdivisées en deux volets :

— Industries de transformation :

- industries sidérurgiques et métallurgiques
- industries pétrochimiques
- industries mécaniques et électriques
- industries alimentaires
- textiles et cuirs
- matériaux de construction
- chimie
- industries diverses (bois, papier...)

— Industries annexes

- mines et carrières
- bâtiment et travaux publics
- artisanat de production

4 - LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Plus délicate est cette tentative de classification; des caractères de responsabilité, d'encadrement, de qualification, d'exécution doivent être retenus, du fait même de l'absence d'études de postes de travail. Cependant il paraît logique de distinguer le personnel technique lié à la production et à l'entretien, et le personnel de gestion (administration et services).

Niveau de qualification	C.S.P. N°	Production et entretien	Administration et Services
Cadres supérieurs	1	Ingénieurs	Directeur (d'unité, d'administration générale gérant).
Cadres moyens	2	Techniciens Supérieurs	Chef de service (comptabilité, administration, gestion...)
	3	Techniciens et agents de Maîtrise	Comptable...
Personnel de gestion	4	—	Agents d'Administration, secrétaire, dactylos...
Personnel qualifié	5	Ouvriers professionnels	—
	6	Ouvriers spécialisés	Cuisinier, pompier...
Personnel non qualifié	7	Manœuvres	Gardien, planton, femme de ménage...

Les 7 C.S.P., combinant les actifs occupés dans la production et dans la gestion, peuvent justifier ce classement, puisque les unités industrielles de grande dimension emploient un personnel « tertiaire » (administration générale, services du personnel de gestion des stocks, d'achats, de commercialisation, de restauration...) de plus en plus nombreux. D'autre part, ce classement peut être simplifié lorsque le chercheur s'intéresse particulièrement à des unités de taille réduite (secteurs autogéré, public ou privé).

CONCLUSION :

Cette démarche, discutable en soi, a pour objectif d'ouvrir un débat autour de ce thème, ceci dans le but d'améliorer constamment ces définitions et de les « normaliser »; d'autant plus que la géographie industrielle s'impose comme un champ d'études privilégié, répondant à un besoin précis et urgent en Algérie.

BIBLIOGRAPHIE DE GEOGRAPHIE INDUSTRIELLE (ALGERIE)

MEMOIRES ET THESES SOUTENUS :

- M. ZAAROUR : L'industrialisation dans la daïra de Azzaba - D.E.S. Constantine 1977.
M. MEKLID : L'industrie à Constantine, étude de géographie économique - D.E.A en langue arabe. Constantine 1976.
A. GAIDON : Bab-Ei-Oued, la vie industrielle dans un quartier d'Alger - D.E.A. - Alger 1976.
H. DJIAR : La zone industrielle de Rouiba-Réghaïa - D.E.A. - Alger 1972.
O. LAOUDJA : Analyse de l'espace industriel d'Es-Sénia - D.E.S. - Oran 1979.
A. BENDJELID : Implantations et emploi industriels dans le triangle Skikda-Constantine-Annaba. Thèse de 3ème cycle - Paris I, 1976.

ARTICLES PARUS :

- A. PRENANT — B. SEMMOUD : Essai d'analyse géographique de l'industrialisation d'une ville d'Oranie, Sidi-Bel-Abbès - Tunis 1976.
A. BENDJELID : L'emploi dans les mines du Sud-Est Constantinois—Tunis 1976.

- M. COTE : Industrialisation et impact rural en Algérie. Tunis 1976.
- G. MUTIN : Industrialisation et monde rural en Mitidja orientale. Tunis 1976.
- A. BENDJELID : La contribution de l'industrie à la construction régionale en Algérie - Oran 1977. C.A.E. N° 1, Alger 1978.
- N. BOUMAZA : Aspects territoriaux de la localisation des zones industrielles - Oran 1977 - C.A.E N° 1, Alger 1978.
- B. SEMMOUD : L'emploi industriel en Oranie - Problématique de la recherche. in Méditerranée N° 1-II, Aix 1979.
- A. BENDJELID : L'industrie et les nouvelles relations inter-urbaines au sein de la partie orientale du réseau urbain algérien - Tours 1977.
- B. SEMMOUD : Les chantiers d'industrialisation du pôle d'Arzew, emploi, incidences et impact. C.G.O. N° 2-3, Oran 1979.
- A. PRENANT : Industrialisation et urbanisation à Saïda - C.G.O. N° 2-3, Oran 1979.
- A. PRENANT : Le rôle de l'implantation d'une base industrielle régionale dans la mutation d'une « capitale agraire » de l'intérieur de l'Algérie : la base régionale des plastiques de l'Est à Sétif - C.G.O. N° 2-3, Oran 1979.
- B. SEMMOUD : L'industrialisation de Ghazaouet. Etude de localisation industrielle. Implications géographiques. C.G.O. N° 2-3, Oran 1979.
- N. BOUMAZA : Le développement industriel décentralisé de l'Algérie. C.G.O. N° 4 Oran 1979.
- K. SUTTON : Industrialisation and regional development in centrally planned economy, the case of Algeria. T.E.S.G. vol 67, N° 2, Amsterdam, Netherlands.
- J. SCHNETZLER : Où en est l'industrie algérienne ? - l'information géographique, Mai - Juin 1979 - Paris -